

Qui peut candidater et comment ?

Les explications de Nicolas Bonnet,
secrétaire général de Ginette Alumni

C'est le comité de Ginette Alumni qui nomme les alumni qui siègent aux instances de gouvernance de la Fondation, le comité de gestion et le COPIL.

Lors de ses réunions du 25 mars et du 29 avril derniers, il a décidé de lancer un **appel à candidatures ouvert à tous les alumni** pour venir renforcer le COPIL.

Il a décidé des modalités suivantes pour ce processus d'appel à candidatures, conformément aux règlements qu'il a fixés en octobre 2022, publiés sur le site de la Fondation : <https://www.fondationginette.org/charte-regles-et-gouvernance> :

- **Il n'y a que trois critères pour candidater :**

- être un Ancien ou une Ancienne,
- accepter la Charte et la déclaration d'adhésion, publiées sur le site de la Fondation,
- avoir conscience que ce rôle nécessite de pouvoir y consacrer du temps !

- Les candidatures doivent être simplement adressées par **courriel envoyé au président** de Ginette Alumni : presidenceca@bginette.fr

- La date limite de réception des candidatures est fixée au 31 juillet 2024. N'attendez pas !

*La date limite
de réception
des candidatures
est fixée au
31 juillet 2024.
N'attendez pas !*

Le comité remercie par avance tous les futurs candidats, et se réjouit de les rencontrer à la rentrée.

Vous pouvez bien sûr me contacter pour toute question concernant cet appel à candidatures.

Nicolas Bonnet
Secrétaire général
de Ginette Alumni
nicolas.bonnet.52@orange.fr
Mob. 06 80 57 80 39

